

Compte rendu – Session de travail du mardi 5 avril 2022

Compte rendu de la session de travail tenue par les membres du Conseil de la Ville de Trois-Rivières le 5 avril 2022 en présence des journalistes à la Salle publique et par visioconférence.

Sont présents les membres suivants : Mme Pascale Albernhe-Lahaie, Mme Geneviève Auclair, M^e François Bélisle, Mme Maryse Bellemare, M. Jonathan Bradley, M. Dany Carpentier, M. Daniel Cournoyer, M. Richard W. Dober, M. Pierre-Luc Fortin, M. Alain Lafontaine, M. Jean Lamarche, M. René Martin, M. Pierre Montreuil, Mme Sabrina Roy et M. Luc Tremblay.

Examen, suivi (sauf huis clos) et approbation du compte rendu de la session de travail ordinaire du 15 mars 2022

Sujet	Aucune modification n'est apportée au compte rendu de la session de travail ordinaire du 15 mars 2022.
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.	

Analyse des points à l'ordre du jour de la séance publique

Sujet

Des questions sont posées en lien avec les points 3, 4, 5, 10, 15, 16, 18, 32, 39, 49, 56, 72, 73 et 78 à 83.

Plus précisément, au point 3, M. Pierre-Luc Fortin demande si le personnel de cabinet avait déjà un code d'éthique. M^e Yolaine Tremblay répond que le projet de loi 49, sanctionné en novembre 2021, oblige maintenant les membres du personnel de cabinet à respecter un code d'éthique, à déposer leurs intérêts pécuniaires et à suivre un cours sur l'éthique, et ce, à compter du 5 mai 2022. Le code d'éthique sera adopté au début du mois de mai, une fois qu'un avis public à cet effet sera publié.

Au point 4, M^e François Bélisle demande quel est l'intérêt patrimonial du Théâtre des marguerites. M. Dominic Thibeault répond que le point porte sur la révision des normes applicables à quatre grandes propriétés afin de protéger le bâtiment patrimonial qui se trouve sur la propriété. Il ajoute que le PIIA diminuera les contraintes imposées au propriétaire pour le reste de sa propriété.

Au point 5, M. Pierre-Luc Fortin demande si un déficit de 20 000 \$ est normal. M. Dany Carpentier répond qu'il s'agit en fait d'un réinvestissement en raison de surplus.

Au point 10, Mme Pascale Alberne-Lahaie souhaite qu'une réflexion soit faite sur la gratuité des piscines extérieures. M. Luc Tremblay répond que les pataugeoires sont gratuites, mais que les piscines sont payantes, le tarif d'entrée étant de 2 \$ par jour. M. Jean Lamarche précise que le coût est un mécanisme de contrôle et non pas un gage de rentabilité. M. Dany Carpentier ajoute que les sauveteurs ne peuvent surveiller les vestiaires et s'occuper de groupes d'adolescents qui ne se baignent pas. M. Richard W. Dober affirme que les jeunes âgés de 12 ans à 17 ans n'ont pas nécessairement les 2 \$ pour payer leur accès à la piscine. M. Tremblay répond que des arrangements ont été pris avec des organismes communautaires qui pourront remettre des laissez-passer à la clientèle qui en a besoin. Les membres du Conseil discutent de la gratuité pour les jeunes de 12 ans à 17 ans qui ne sont pas accompagnés d'un adulte. Mme Sophie Desfossés affirme que lorsque l'entrée est gratuite, il est très difficile de contrôler le nombre de jeunes présents et leurs agissements et qu'il ne revient pas aux percepteurs de faire la discipline dans les vestiaires. Mme Alberne-Lahaie souhaite connaître ce que font les autres villes. M. Dober s'engage quant à lui à consulter les experts de l'Université McGill pour obtenir une réponse sur cette question. Il remettra un rapport scientifique sur la question au Conseil.

Toujours au point 10, M. Pierre-Luc Fortin affirme que l'augmentation du tarif des camps de jour est élevée par rapport aux tarifs de l'année dernière. M. Luc Tremblay répond que la question a été étudiée par le Comité Animer et soutenir la communauté, et que trois scénarios ont été présentés. Le scénario retenu est une solution mitoyenne. Il rappelle qu'à 7 \$ par jour, le tarif est plus bas que les services de garde subventionnés offerts par le gouvernement provincial, qu'il est le moins cher des dix grandes villes du Québec, qu'il faut embaucher du personnel en pleine pénurie de main-d'œuvre, que les parents ont droit à un crédit d'impôt et que le programme d'aide aux familles défavorisées a été bonifié. M. Jean Lamarche mentionne aussi l'enjeu des places fantômes en raison du coût peu élevé et qui empêchent des familles d'avoir une place pour leurs enfants. Mme Sophie Desfossés explique que tant que la Ville n'augmente pas le coût des camps de jour, l'écart sera élevé puisqu'un rattrapage doit être fait à un moment ou à un autre. Elle ajoute qu'un point de service a été ajouté pour l'été 2022 et que le ratio est revenu au ratio d'avant la pandémie.

Au point 15, Mme Pascal Alberne-Lahaie demande ce qui sera fait à cet endroit puisqu'aucun plan n'a été joint à la fiche. M. Robert Dussault répond qu'il y aura un ajout de trottoir qui remplacera les jerseys qui ont été installés de façon temporaire. Mme Alberne-Lahaie demande s'il y aura aussi une piste cyclable. M. Robert Dussault indique qu'il y aura marquage au sol dans les directions est et ouest des deux côtés de la rue.

Au point 16, M. Richard W. Dober demande si l'agrandissement du dépôt à neige J.-Réal-Desrosiers permettra de déneiger plus de trottoirs. M. Robert Dussault répond que le déneigement de trottoirs est un niveau de service que doit définir le Conseil. M. Dober demande de combien la capacité de neige sera augmentée. M^e Annie Pagé répond qu'il s'agit d'une augmentation de capacité de 220 000 mètres cubes, soit 13,46 % pour l'ensemble des sites. Lorsque les travaux d'agrandissement du site Bellefeuille seront réalisés (prévus en 2023-2024), il y aura une augmentation totale de 34 %.

Au point 18, M. Pierre-Luc Fortin demande pourquoi le projet n'a pas été inscrit au PTI mais a été présenté pour intégration au PTI révisé. M. Robert Dussault répond que le règlement d'emprunt doit être approuvé en urgence puisqu'une inspection par caméra a montré un effondrement de la conduite, ce qui explique que le sujet n'a pas été discuté en comité, mais une charte a été déposée au comité de contrôle organisationnel pour en autoriser les travaux.

Au point 32, M^e François Bélisle demande quel est le montant que la Ville doit ajouter. M. Robert Dussault répond que le projet est passé de 11 millions \$ à 15,5 millions \$ et que les deux paliers de gouvernements ont confirmé l'augmentation de leur subvention respective. La Ville devra déboursier 5,5 millions \$ plutôt que 4,4 millions \$. M^e Bélisle demande d'où proviendra le 1,5 million \$ supplémentaire. M. Jean Lamarche répond qu'il s'agit d'une question très pertinente, car depuis l'adoption du budget, rien n'a été coupé. M^e Bélisle propose de retravailler le projet pour qu'il soit plus raisonnable. M. Pierre-Luc Fortin abonde dans le même sens et demande pourquoi ne pas présenter une demande de subvention pour un projet plus modeste. M. Lamarche répond que ces discussions ont déjà eu lieu, qu'une proposition a été faite, qu'un plan a été accepté et que le projet tient la route. Si la Ville change

d'idée, les coûts seront plus élevés. Les membres du Conseil discutent de la question et sont divisés; ceux qui sont en désaccord avec le projet parlent d'une diminution de la qualité de vie pour les citoyennes et citoyens du district des Forges et des choix à faire entre ces projets d'envergure et les services aux citoyens. M. Lamarche demande aux membres de Conseil de sonder les citoyennes et citoyens de leur district afin de connaître leur opinion sur le sujet.

Au point 39, M^e François Bélisle demande si, dans le quartier Les jardins de Baie-Jolie, une deuxième sortie sur la route 138 est prévue et si les immeubles multilogements seront situés au début de la rue plutôt qu'à la fin de la rue. M. Dominic Thibeault répond qu'un deuxième accès est prévu, mais pas à cette phase. Pour ce qui est des immeubles multilogements, ils seront situés d'un côté de la rue Ambroisie et non pas au bout de la rue.

Au point 49, M^e François Bélisle affirme qu'il va demander le vote sur la demande de démolition et souhaite que ses collègues soient solidaires puisque selon lui, le projet de remplacement n'est pas approprié. M^e Yolaine Tremblay répond que deux propositions de résolution ont été rédigées, dont une contre la demande de démolition. Si tous les membres du Conseil sont d'accord, c'est cette résolution qui sera adoptée.

Au point 56, M. Dany Carpentier affirme être satisfait du projet, mais se questionne sur la grandeur des logements et l'accès à ces derniers. M. Dominic Thibeault explique que le dossier de démolition sera présenté à la session de travail du 19 avril prochain. M^e Marie-Michèle Lemay ajoute qu'il s'agit d'un immeuble patrimonial et qu'il y aura aussi une audition publique. M^e François Bélisle demande si certains artefacts seront conservés. M. Thibeault répond qu'un petit mémorial est prévu afin de conserver une partie du clocher de l'église.

Au point 72, M. Pierre Montreuil demande ce que fait la Ville avec le granulats concassés. M. Dominic Thibeault répond que les trottoirs, le ciment et l'asphalte enlevés sont récupérés afin d'être concassés et réutilisés et que, par conséquent, la Ville réalise de grosses économies.

Au point 73, M. Dany Carpentier rappelle que lorsque vient le temps de travailler sur les infrastructures souterraines près du Carrefour Trois-Rivières-Ouest, il faut agir avec prudence pour ne pas causer de dommage au sous-sol des résidences avoisinantes.

Aux points 78 à 83, M. Pierre-Luc Fortin demande à quel moment sera présentée l'étude sur les subventions aux événements. Mme Sophie Desfossés répond que son équipe a rencontré les organismes, et qu'une présentation a été faite à une réunion du Comité Animer et soutenir la communauté. Les organismes sont à remplir leur formulaire d'autoévaluation et le déposeront en mai. Mme Pascale Alberne-Lahaie affirme que les membres du Conseil n'auront pas la finalité de cette réflexion avant le lac-à-l'épaule qui se tiendra en avril. M. Jean Lamarche explique qu'aucune décision budgétaire ne sera prise au lac-à-l'épaule d'avril, mais que des orientations seront données pour le budget qui devra être adopté en décembre. Mme Desfossés affirme que les montants seront connus en décembre, et que les organismes ont compris la méthode de calcul et connaissent maintenant les critères d'évaluation. M. Pierre Montreuil ajoute que les organismes connaissent déjà le pourcentage de la subvention qu'ils recevront. Mme Alberne-Lahaie demande à voir des comparatifs avec d'autres villes de taille semblable. Mme France Cinq-Mars répond que des comparatifs seront présentés durant le lac-à-l'épaule d'avril.

M^e François Bélisle souhaite ajouter un point en Affaires nouvelles, le dépôt d'une résolution demandant au gouvernement de modifier le dernier décret afin que le mode hybride des séances publiques puisse se poursuivre. En effet, les membres du Conseil ayant la COVID-19 ne peuvent plus participer aux séances de façon virtuelle et sont considérés absents. M^e Yolaine Tremblay propose quant à elle de ne pas penser uniquement à la pandémie, mais de rendre permanente cette façon de faire. Après une courte discussion, les membres du Conseil décident de ne pas déposer une résolution en Affaires nouvelles, mais de prendre le temps nécessaire pour rédiger une résolution cohérente afin que le gouvernement prenne conscience de la réalité des membres des conseils municipaux.

Décision : s. o.

Responsable de l'exécution : s. o.

Échéancier / suivi : s. o.

Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.

Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.

Points demandés par les élu·es et élus municipaux

Sujet	<p>Ligne de dénonciation – MM. Jacques Bergeron et Serge Vaillancourt</p> <p>M. Jacques Bergeron, vérificateur général, explique ce qu'est une ligne de signalement, une ligne dédiée (mécanisme manuel ou automatisé, anonyme ou non) qui sert à établir un lien de confiance entre la personne qui dénonce un acte répréhensible et celle qui reçoit l'appel. Cette ligne est mise à la disposition des élu·es et élus, des employé·es et employés et des fournisseuses et fournisseurs pour signaler des actes répréhensibles (par exemple, pots-de-vin, détournement de fonds, malversation, etc.). Le fonctionnement est simple : les signalements sont reçus de façon confidentielle par une entité neutre et indépendante de la Ville et ils sont sécurisés pour protéger l'identité du lanceur d'alerte. Puisque le vérificateur général relève du conseil municipal et non pas de l'administration de la Ville, il peut recevoir tout signalement d'acte répréhensible, en faire une analyse préliminaire afin de décider de poursuivre l'analyse ou non, informer le lanceur d'alerte des suites du signalement, procéder à l'enquête et discuter des résultats avec les instances tout en conservant la confidentialité du lanceur d'alerte. Les coûts pour mettre en place une ligne de signalement varient entre 6000 \$ et 10 000 \$, selon le fournisseur choisi. Par la suite, des honoraires d'experts pourront être demandés au conseil municipal ou au comité exécutif pour mener une enquête ou réaliser un audit. M. Bergeron souligne que d'autres entités peuvent recevoir des signalements, parmi elles, le Commissaire à l'intégrité municipale et aux enquêtes, la Commission municipale du Québec, l'Autorité des marchés publics et l'UPAC. Il ne peut cependant dire si ces entités pourront traiter les signalements promptement ou si leur vocation se prête à ce type de travail. M. Bergeron termine sa présentation en énonçant les éléments à considérer pour assurer l'implantation réussie d'une ligne de signalement, notamment le soutien des instances et une campagne de sensibilisation et en répondant aux questions des membres du Conseil, notamment au sujet des autres entités qui peuvent recevoir des signalements, des dépenses pour embaucher des experts, du budget du vérificateur général, de la différence entre faire un signalement au vérificateur général et faire un signalement à une ligne dédiée et de l'importance de préserver la confidentialité des lanceurs d'alerte.</p> <p>Demande d'indexation des budgets du vérificateur général – MM. Jacques Bergeron et Serge Vaillancourt</p> <p>M. Jacques Bergeron informe les membres du Conseil que la loi a changé pour les petits bureaux de vérificateur général. Le projet de loi initial exigeait de donner un budget minimal de 500 000 \$ par année, avec indexation au coût de la vie. Cette indexation n'a pas été incluse dans la Loi, ce qui pénalise le bureau du vérificateur général de la Ville de Trois-Rivières. Les villes de Lévis, Sherbrooke et Terrebonne indexent automatiquement le budget du vérificateur général chaque année, ce que ne fait pas Trois-Rivières depuis l'adoption des nouvelles dispositions législatives il y a quatre ans. C'est pourquoi M. Bergeron demande un ajustement se situant entre les budgets de Lévis et de Terrebonne. M. Jean Lamarche demande au vérificateur général de préciser qu'il ne souhaite pas obtenir une indexation. M. Bergeron répond qu'il demande une augmentation de son budget et par la suite, une indexation annuelle. M. Lamarche demande si le bureau du vérificateur général est assujéti aux mêmes règles que la Ville concernant les surplus, ce qui est le cas. M. Lamarche demande ensuite si le bureau du vérificateur général a eu des excédents au cours des dernières années. M. Bergeron répond que son bureau a des excédents de 45 000 \$ en raison de la pandémie, mais que cette somme sera réaffectée cette année. M. Lamarche indique que la demande sera soumise aux prochaines discussions budgétaires.</p> <p>Actes répréhensibles – Dénonciation – Mmes Annie Pagé et Cynthia Simard</p> <p>M^e Annie Pagé rappelle aux membres du Conseil la discussion qui avait été tenue à une des réunions de la Commission des services organisationnels. À la suite d'une note de service préparée par M^e Gabriel Lachance, les membres de la Commission avaient décidé de ne pas aller de l'avant avec une ligne de dénonciation, mais de plutôt donner plus d'information à la population sur la façon de dénoncer des actes répréhensibles. M^e Pagé précise que les fonctionnaires présents n'avaient fait aucune recommandation à ce moment puisqu'il s'agissait d'une décision politique. Mme Cynthia Simard explique qu'à la suite de cette décision, le site Web de la Ville a été modifié, et une page distincte, dans la section « Nous joindre », a été créée afin d'expliquer ce qu'est un acte répréhensible et de présenter les différentes façons d'en faire le signalement. Elle ajoute que la page Web consacrée au vérificateur général a aussi été bonifiée. De plus, des efforts de promotion ont été faits, autant à l'interne qu'à l'externe, afin de faire connaître les moyens de dénoncer des actes frauduleux.</p> <p>Les membres du Conseil discutent des deux présentations. Certains souhaitent aller de l'avant immédiatement avec la mise en place de la ligne de signalement alors que d'autres préfèrent attendre les discussions budgétaires de l'automne prochain en vue d'une éventuelle implantation de la ligne en 2023. D'autres proposent que le vérificateur général implante la ligne dès maintenant et qu'il paie les frais à même les excédents de son budget. Puisque les montants qui devront être investis dans cette ligne diffèrent grandement de ceux annoncés dans les présentations précédentes, que des sommes devront aussi être consacrées pour faire connaître ce service et qu'il reste encore des points à éclaircir, les membres du Conseil acceptent la proposition de M. Jean Lamarche qui consiste à recueillir les questions de tous les membres du Conseil d'ici vendredi, de les poser au vérificateur général, et de consacrer du temps à ce sujet au lac-à-l'épaule d'avril. Les membres du Conseil acceptent la proposition.</p>
--------------	---

Décision : s. o.
Responsable de l'exécution : s. o.
Échéancier / suivi : s. o.
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : Présentations PowerPoint « Présentation au conseil municipal de Trois-Rivières 5 avril 2022 » et « Divulgateion d'actes répréhensibles ».

Tour de table des présidentes et présidents des comités

Sujet	<p>Comité de toponymie : M. Pierre-Luc Fortin, président, annonce que deux noms de femme ont été proposés pour le développement du District 55, qu'une démarche a été entreprise pour renommer l'avenue A en avenue des Filles-de-Jésus et qu'un citoyen a recommandé à la Ville que la rue de Moscou, dans le district de Saint-Louis-de-France, soit renommée en raison de la guerre que mène actuellement la Russie en Ukraine. La recommandation a été rejetée.</p> <p>Comité Animer et soutenir la communauté : M. Luc Tremblay, président, annonce qu'il a été question du plan d'action en immigration et d'une consultation citoyenne sur les grands parcs du Bas-du-Cap à la dernière réunion du Comité. Les autres sujets traités étaient confidentiels.</p> <p>Comité Assurer la gestion et l'aménagement de notre territoire : M. Pierre-Luc Fortin, président, annonce qu'il a été question, lors de la dernière réunion du Comité, de deux démarches de participation publique (quartier Aleris et politique d'architecture durable) et du plan directeur de Pointe-du-Lac.</p> <p>Comité Assurer la mobilité durable dans la Ville : M. Pierre Montreuil, président, annonce qu'une présentation a été faite par des représentants du ministère des Transports du Québec au sujet de la sécurité de la route 157 dans le district de Saint-Louis-de-France et qu'un projet pilote sera mené en milieu résidentiel pour calmer la circulation et réduire la vitesse à 30 km/h dans certains secteurs.</p>
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.	